

----- Message original -----

**Sujet:**[liste-prefets] Position des IPCSR et des DPCSR

**Date :**Mon, 09 Nov 2020 19:51:32 +0100

**De :**GAUTIER-MELLERAY Marie DSR D

**Pour :**liste [prefets](#)

**Copie à :**MEZIN Laurence DRH, JULLIARD David DSR,KAMEL Wassim ERPC , GONZALEZ Serge ATR

Mesdames et Messieurs les Préfètes et Préfets de Région,

Mesdames et Messieurs les Préfètes et Préfets de Départements,

Dans l'hypothèse où vous seriez amenés dans les prochains jours à constater ou prononcer la fermeture partielle ou totale des centres d'examen du permis de conduire de votre département, je crois utile de vous indiquer les orientations données par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique à l'égard des agents publics dont l'activité professionnelle habituelle est entièrement empêchée par des circonstances extérieures et en l'occurrence par les effets de la crise sanitaire du Covid-19.

Le redéploiement sur d'autres missions en lien avec les compétences de chaque agent doit être recherché préalablement à toute autre solution.

S'agissant des inspecteurs et des délégués du permis de conduire, il vous est donc recommandé de les affecter temporairement dans les services en charge des missions de sécurité routière en préfecture ou dans les directions régionales et départementales des territoires de votre région ou département.

Le recours à la position d'autorisation spéciale d'absence (ASA) reste envisageable à la condition que des aménagements de droit commun soient mis en place (redéploiement temporaire sur d'autres fonctions, dépôt de congés...) et ne saurait couvrir l'ensemble de la semaine. Pour les inspecteurs pour lesquels elle serait indispensable, la position d'ASA doit donc autant que possible être combinée avec une activité exercée à temps partiel pour faire passer les examens du permis ou dans les services en charge des missions de sécurité routière.

La position d'ASA à temps complet doit être réservée à des situations exceptionnelles pour des agents ne pouvant être employés, même partiellement et temporairement, sur d'autres missions de service public que celles qu'ils exercent habituellement.

Je vous remercie de me faire part de toute difficulté de mise en œuvre de ces recommandations.

Marie GAUTIER-MELLERAY  
Déléguée interministérielle à la sécurité routière  
Déléguée à la sécurité routière

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.  
N'imprimons que si nécessaire.